
Renaissance and Reformation
Renaissance et Réforme



Duru, Audrey. Essais de soi. Poésie spirituelle et rapport à soi, entre Montaigne et Descartes

Mathilde Bernard

Volume 36, Number 1, Winter 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1091184ar>

DOI: <https://doi.org/10.33137/rr.v36i1.20029>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Iter Press

ISSN

0034-429X (print)

2293-7374 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bernard, M. (2013). Review of [Duru, Audrey. Essais de soi. Poésie spirituelle et rapport à soi, entre Montaigne et Descartes]. *Renaissance and Reformation / Renaissance et Réforme*, 36(1), 171–172. <https://doi.org/10.33137/rr.v36i1.20029>

© Canadian Society for Renaissance Studies / Société canadienne d'études de la Renaissance; Pacific Northwest Renaissance Society; Toronto Renaissance and Reformation Colloquium; Victoria University Centre for Renaissance and Reformation Studies, 2013

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Duru, Audrey.

Essais de soi. Poésie spirituelle et rapport à soi, entre Montaigne et Descartes.

Travaux d'humanisme et de Renaissance 506. Genève: Droz, 2012. 509 p. ISBN 978-2-600-01572-1 (broché) 92,52 €.

Essais de soi est une vaste étude sur l'élaboration de la subjectivité à travers la poésie spirituelle catholique et protestante, entre Montaigne et Descartes. Dans cet ouvrage issu de sa thèse de doctorat, Audrey Duru mène son enquête en deux parties. La première partie — « Poétique de soi » — passe en revue un outillage poétique commun aux poètes des deux confessions. La deuxième « Politique de soi » est centré sur les œuvres d'André Mage de Fiefmelin (1601), Pierre de Croix (1608) et de Claude Hopil (1603 et 1604).

Les poésies spirituelles sont alors des poèmes chrétiens écrits par des laïcs à destination de laïcs. Elles participent à la fois de la sécularisation et de la politisation du discours du *je* chrétien. Le *je* est problématique car il n'est pas encore autonome, pleinement individuel et souverain.

La partie « Poétique de soi » se décompose en quatre chapitres. Dans « L'usage des signes », Audrey Duru dévoile comment, chez André Mage de Fiefmelin, Pierre de Croix et Claude Hopil, l'abondance des signes tend à mettre en avant l'omniprésence de Dieu et à opacifier l'expression d'un *je* qui se fait discret et expérimente l'anéantissement en Dieu. *Je* n'est rien car Dieu est tout. Dans « Poétique de la sincérité », le *je* apparaît comme la parole personnifiée, image de David, du Christ, ou de n'importe quel pénitent. Il existe avant tout pour exprimer la puissance de la parole et c'est de cette expérience que naît une morale. Le *je* est situé « entre l'universel et l'individu, la personne », valable pour tout homme, façonnant une personne qui, tout en étant marquée par des traits singuliers et accidentels, s'élève au niveau de l'universel. La poésie spirituelle — et c'est ce que montre le quatrième chapitre « Méditations augustinienne » — est fortement teintée d'augustinisme et introduit le motif du rapport réflexif à soi. Les poètes spirituels de la fin du XVI^e siècle et du début du XVII^e siècle ont fait un grand usage des *Méditations* et des *Soliloques* pour inviter à l'ascèse et à la contemplation.

La partie « Politique de soi » comprend également quatre chapitres. Les trois premiers s'attachent chacun à un auteur, retenu pour son exemplarité, et le dernier étudié « l'assujettissement théologico-politique sous Henri III ». André Mage de Fiefmelin, étudié dans le premier chapitre, est un poète calviniste qui

pour écrire l'expérience de Dieu pratique la « contrimention » des poèmes d'amour, s'inspirant de la forme des poésies profanes de Ronsard, ou de Du Bellay pour les poèmes spirituels des sections des « Saints souspirs », de « La Chrestienne » ou des autres « Essais du spirituel ». Le *je* se fond dans le corps de l'Église à travers une série d'épreuves dans lesquelles se manifeste la Providence. Chez Pierre de Croix (deuxième chapitre), dans l'œuvre empreinte de spiritualité abstraite qu'est le *Miroir de l'amour divin*, le rapport à soi est « mystique ». Il façonne un sujet éthique qui expérimente le pur amour en cherchant l'union parfaite à Dieu, l'« anéantissement déifiant ». Le *je* s'y dévoile dans toute sa faiblesse. Enfin, dans le troisième chapitre, Claude Hopil, à travers ses *Œuvres chrestiennes*, se démarque par son néostoïcisme augustinien caractéristique du milieu parlementaire. Avec J. de Billy ou Desportes, il fait de son écriture le moyen de rénover sa nature humaine déchue. Cette doctrine justifie les pratiques pénitentielles qui font du *je* un athlète soumis à diverses épreuves, pour purifier son âme et l'élever jusqu'aux anges. C'est donc à une dépossession qu'aboutit la contemplation. Dans tous ces poèmes cependant — sauf chez Hopil —, le *je* chrétien ne peut s'élaborer en dehors de considérations politiques : c'est une fois établi en soi une juste hiérarchie entre l'esprit et le corps que le *je* pourra participer de l'ordre collectif.

Audrey Duru montre bien comment la période de transition entre le XVI^e siècle et le XVII^e siècle, entre les guerres de Religion et l'instauration de la monarchie absolue, est essentielle dans la constitution d'un *je* lyrique. Ce dernier cristallise encore divers discours, car la notion même de *lyrisme* est encore incertaine, le *je* énonciateur étant timide et fragile. Il se fonde cependant sur toute une mémoire rhétorique et textuelle imprégnée d'influences pauliniennes et augustinienes. En constituant le *je* en « agent éthique » et en « patient spirituel », « la poésie spirituelle participe de l'institution de soi ».

MATHILDE BERNARD, *Université de Paris 3 / Université de Nice*